

District de Maine et Loire de Football

Liste des clubs de District pouvant obtenir, sur leur demande écrite, un ou deux joueurs supplémentaires suivant le cas, titulaires d'une licence frappée du cachet «Mutation» dans les équipes de Ligue ou de District de leur choix définies pour toute la saison avant le début des compétitions (application des dispositions de l'article 45 du statut de l'Arbitrage).

Cette mesure est valable pour toute la saison 2020 – 2021.

1 muté supplémentaire

Angrie ASSP
Brion JS
Corné USC
Ecouflant AS
Etriché A
Fougeré Vaulandry SC
Longuenée en Anjou
Marigné ES
Parçay La Pellerine
St Aubin JS Layon
St Lambert des Levées
St Martin Aviré Louvaines
St Melaine s/ Aubance OS
Vivy Neuillé 90 AS

2 mutés supplémentaires

Bauné Val Baugeois ES
St Lézin AS Mauges
Ste Gemmes d'Andigné SC

Situation au 30 avril 2020